

N° 2025/002

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 19 février 2025, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Titulaires présents : 7

Date de la convocation : 13 février 2025

Publié le : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Pierre VERD

Etaient présents :

Commune de Charly : M. Michel FOURNIER

Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER
M. Patrick BOSGIRAUD
M. Pierre VERD

Commune de Vernaison : M. Daniel SEGOUFFIN

Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN
M. Jean-Dominique SOTTET

Etaient excusés :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO

Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD
pouvoir remis à M. Daniel SEGOUFFIN

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2025

En application des articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté et donner lieu à un débat, dès lors que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprend au moins une Commune de 3 500 habitants et plus.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 et de son rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Blandine FREYER

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

SIVU GENDARMERIE



LEGISLATION : Sources

- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes.
- Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB),
- Ce principe s'applique aux Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L5211-36 du CGCT) ce qui est le cas du SIVU de Gendarmerie.

- Le ROB présente les engagements pluriannuels envisagés, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Il est une représentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.
- Ce document structuré autour du contexte macro-économique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire.

Déclaration de politique générale

Discours du 1er Ministre

le 14 janvier 2025

4

3 défis :

- ① **Faire face à l'urgence** et adopter les deux budgets : celui de l'État et de la Sécurité sociale.
- ② **Se réconcilier** en mettant en place les conditions de la stabilité.
- ③ **Refonder** l'action publique.



Les mesures d'urgence

- Remettre en chantier la question des retraites.
- Stratégie pluriannuelle de rétablissement des comptes publics avec un objectif : **3 % du déficit en 2029.**
- Création d'un fonds spécial dédié à la réforme de l'État afin de réaliser des investissements, par exemple dans le **déploiement de l'IA** dans les services publics.



Les mesures de refondation

- Lutter contre les violences sexuelles ou sexistes.
- Confirmer la **santé mentale** comme grande cause nationale 2025.
- Remboursement intégral des fauteuils roulants en 2025.
- Définir un **plan de développement et de financement** pour chaque territoire d'Outre-mer.



CONTEXTE ECONOMIQUE & INSTITUTIONNEL

5

- ▶ Malgré un recul de l'inflation par rapport à ses pics de 2022-2023, elle reste élevée dans de nombreux pays, particulièrement en raison de pressions sur les prix des services, sauf notamment en Chine où des politiques monétaires accommodantes visent à stimuler la croissance économique.
- ▶ **TAUX D'INTERET : Les taux d'intérêt restent élevés en raison des mesures des banques centrales pour freiner l'inflation.**
- ▶ Les marchés anticipent un cycle de réduction des taux à l'avenir, bien que la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine aient opté pour une approche prudente, maintenant les taux à des niveaux significatifs.

- ▶ Après une période prolongée de stagnation, l'économie de l'UE renoue avec une croissance modeste, tandis que le processus de désinflation se poursuit. Les prévisions de l'automne de la Commission européenne tablent sur une croissance du PIB de 0,9 % dans l'UE.
- ▶ **L'inflation globale dans la zone euro a diminué de plus de moitié en 2024, passant de 5,4 % en 2023 à 2,4 %, avant de diminuer plus progressivement pour atteindre 2,1 % en 2025 et 1,9 % en 2026.**

- ▶ En 2025, **la croissance** s'élèverait à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.
- ▶ En 2024, **le déficit** a atteint 6,1% du PIB (soit environ 167 milliards d'euros), bien supérieur aux 4,4% (soit environ 147 milliards d'euros) initialement prévus, et lui-même très supérieur à la limite des 3% fixée par les règles européennes.
- ▶ **La dette publique**, seul moyen pour la France de combler un nouveau déficit très important malgré une situation déjà préoccupante, a ainsi continué à s'alourdir pour atteindre plus de 3228 milliards d'euros soit 112% du PIB à la fin du deuxième trimestre 2024, pour une limite européenne fixée à 60%.

LES MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

8

La **contribution demandée** par le gouvernement aux collectivités pour réduire le déficit public est fixée à **2,2 milliards d'euros en 2025**, contre 5 milliards prévus initialement.

- **Un fonds de précaution** pour les collectivités sera mis en place. Il sera alimenté par prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles.
- Le montant transféré de TVA aux collectivités sera gelé en 2025 à son niveau 2024, et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit. Son taux passera de **16,404 % à 14,85 %**. L'exécutif met fin au remboursement de la TVA sur les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics).

- La stabilisation en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Le montant global de la DGF sera maintenu à son niveau de 2024, soit 27,24 milliards d'euros.
- Diminution des crédits alloués au fonds vert : Les crédits seront réduits de manière significative passant de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros.

SIVU 2024

EVOLUTION DES RECETTES

► Les ressources propres

Le SIVU n'est pas un EPCI à fiscalité propre, ses recettes proviennent principalement des recettes perçues au titre des loyers issus du bail conclu avec les services de l'Etat. Ce dernier a été renouvelé en novembre 2022 pour une durée de 9 ans, il est révisable tous les trois ans.

RESSOURCES PROPRES	2020	2021	2022	2023	2024
Revenus des immeubles	208 716,10 €	208 716,10 €	215 707,31 €	250 663,32 €	250 663,32 €

► La contribution des Communes :

La contribution des Communes s'établit depuis plusieurs années à 70 000 €.

La Commune d'Irigny perçoit cette contribution sous forme d'avances de fiscalité versée par les services de l'Etat. Elle est fixée pour tenir compte des dépenses prévisionnelles nécessaires afin d'assurer la maintenance des bâtiments de la Brigade.

FISCALITE	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution des Communes	70 154,00 €	68 979,00 €	68 949,00 €	68 894,00 €	68 944,00 €

► Tableau de la dette :

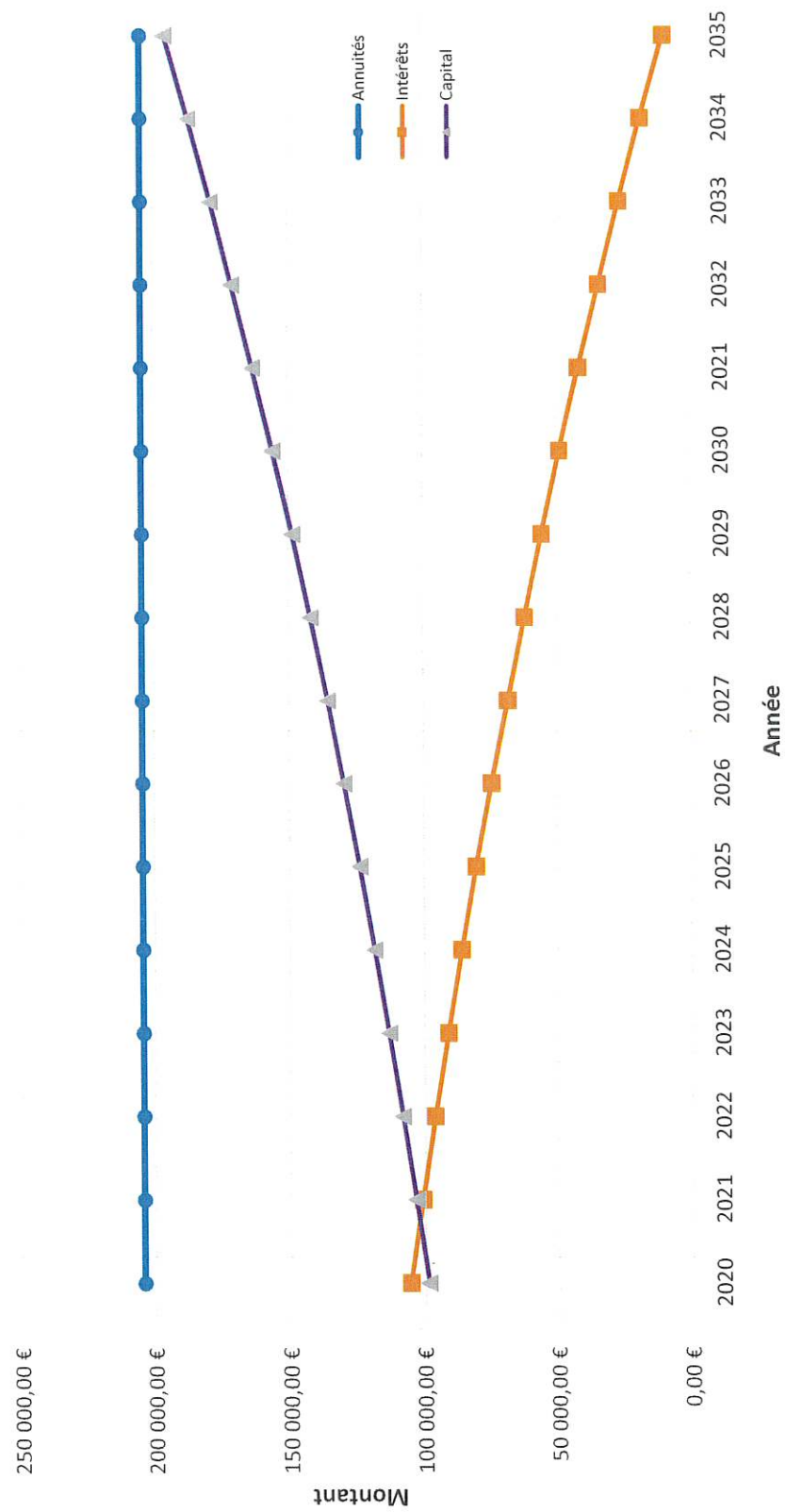
La souscription d'un emprunt de 3 300 000 € en 2003 a permis la construction des bâtiments de la brigade de Gendarmerie. En 2009, le Syndicat a sollicité l'option de passage à taux fixe, prévu au contrat de prêt et obtenu un taux à 4,65 %.

Budget	Etablissement Bancaire	Type de Taux	Taux	Annuités 2022	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuités 2023	Capital restant dû au 31/12/2023	Annuités 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
SIVU	CFF - DEXIA	Fixe	4,65%	204 337,97 €	1 960 558,08 €	204 337,97 €	1 847 386,06 €	204 337,97 €	1 728 951,54 €
	Total Budget Principal			204 337,97 €	1 960 558,08 €	204 337,97 €	1 847 386,06 €	204 337,97 €	1 728 951,54 €

► **Etat de la dette du SIVU depuis le début du mandat :**

Années	Annuités	Intérêts	Capital
2020	204 337,97 €	105 591,55 €	98 746,42 €
2021	204 337,97 €	100 999,84 €	103 338,13 €
2022	204 337,97 €	96 194,62 €	108 143,35 €
2023	204 337,97 €	91 165,95 €	113 172,02 €
2024	204 337,97 €	85 903,45 €	118 434,52 €
2025	204 337,97 €	80 396,25 €	123 941,72 €
2026	204 337,97 €	74 632,96 €	129 705,01 €
2027	204 337,97 €	68 601,67 €	135 736,30 €
2028	204 337,97 €	62 289,94 €	142 048,03 €
2029	204 337,97 €	55 684,70 €	148 653,27 €
2030	204 337,97 €	48 772,33 €	155 565,64 €
2031	204 337,97 €	41 538,52 €	162 799,45 €
2032	204 337,97 €	33 968,35 €	170 369,62 €
2033	204 337,97 €	26 046,16 €	178 291,81 €
2034	204 337,97 €	17 755,59 €	186 582,38 €
2035	204 337,97 €	9 079,66 €	195 258,31 €

Endettement pluriannuel 2020 - 2035



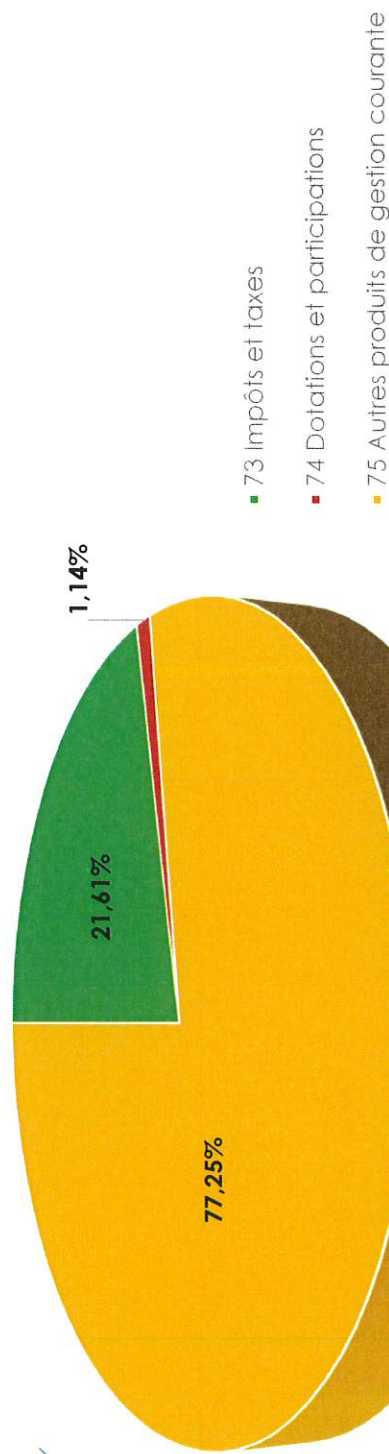
BUDGET SIVU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2020		2021		2022		2023		2024	
		Réalizations		Réalizations		Réalizations		Réalizations		CA Provisoire	
011	Charges à caractère général	27 303,89		45 469,84		43 951,05		35 996,72		36 521,35	
012	Charges de personnel	4 860,75		5 210,00		5 040,42		5 039,76		5 351,68	
65	Autres charges de gestion courante	0,90		1,36		3,67		0,56		0,00	
Total de gestion courante		32 165,54		50 681,20		48 995,14		41 037,04		41 873,03	
66	Charges financières	105 591,55		100 999,84		96 194,20		91 165,95		85 903,45	
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		137 757,09		151 681,04		145 189,34		132 202,99		127 776,48	
CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2020		2021		2022		2023		2024	
		Réalizations		Réalizations		Réalizations		Réalizations		CA Provisoire	
73	Impôts et taxes	70 413,00		70 351,00		70 277,00		70 106,00		70 122,00	
74	Dotations et participations	0,00		0,00		0,00		1 844,69		3 690,81	
75	Autres produits de gestion courante	208 716,70		208 718,66		173 930,16		292 442,13		250 665,73	
Total des recettes de gestion courante		279 129,70		279 069,66		244 207,16		364 392,82		324 478,00	
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		279 129,70		279 069,66		244 207,16		364 392,82		324 478,00	
Marge d'exploitation hors exceptionnels		141 372,61		127 388,62		99 017,82		232 189,83		196 702,00	

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

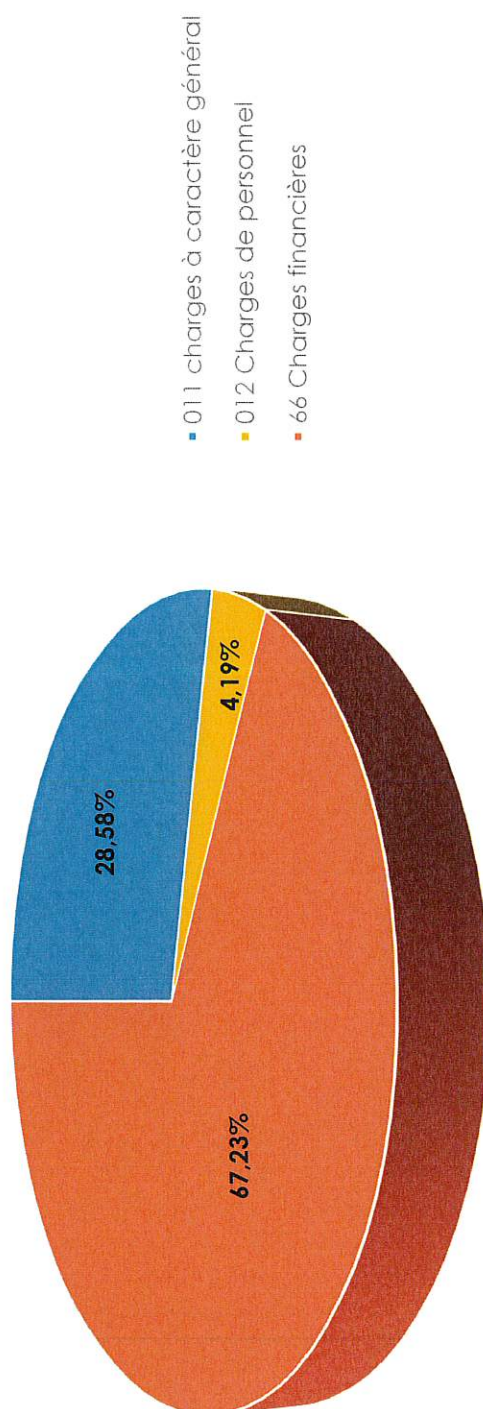
Recettes de fonctionnement

Fonctionnement - Recettes
CA Provisoire 2024



COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement - Dépenses
CA Provisoire 2024



BUDGET PRIMITIF 2025

Une nouvelle stratégie de gestion permettant une rationalisation et une maîtrise des coûts

► Fonctionnement :

- Maintien des charges à caractère général (chapitre 011) par rapport au budget 2024
- Masse salariale (chapitre 012) :
 - Maintien au niveau identique de l'indemnité de responsabilité
 - Evaluation financière du temps de gestion des agents communaux : remboursement à partir des éléments de la convention
- Les intérêts de l'emprunt en cours s'établissent à 80 396,25 €

BUDGET PRIMITIF 2025

► Investissements :

- Salle de dépôt : 33 820 €
- Remplacement de la chaudière : avant-projet finalisé 133 122 €
- Local des scellés : environ 5 000 €
- Etude thermique des bâtiments opérationnels : environ 20 000 €

Prévisionnel 2023 - 2026

PROSPECTIVE

21

CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2023	2024	2025	2026
		Réalisation	Réalisation CA provisoire	Projection	Projection
011	Charges à caractère général	35 996,72 €	36 521,35 €	37 616,99 €	38 369,33 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 039,76 €	5 351,68 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	- Dont indemnité de responsabilité	5 039,76 €	5 351,68 €	5 400,00 €	5 400,00 €
	- Dont remboursement de frais de mise à disposition de personnel	0,00 €	0,00 €	19 600,00 €	19 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total de gestion courante		41 037,04 €	41 872,95 €	62 616,99 €	63 369,33 €
66	Charges financières	91 165,95 €	85 903,45 €	80 396,25 €	74 632,96 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		132 202,99 €	127 776,40 €	143 013,24 €	138 002,29 €

CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2023	2024	2025	2026
		Réalisation	Réalisation CA provisoire	Projection	Projection
73	Impôts et taxes	70 106,00 €	70 122,00 €	70 100,00 €	70 100,00 €
74	Dotations et participations	1 844,69 €	3 690,81 €	3 700,00 €	3 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	292 442,13 €	250 665,73 €	254 425,72 €	254 425,72 €
Total des recettes de gestion courante		364 392,82 €	324 478,54 €	328 225,72 €	328 225,72 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		364 392,82 €	324 478,54 €	328 225,72 €	328 225,72 €

Marge d'exploitation hors exceptionnels	232 189,83 €	196 702,06 €	185 212,48 €	190 223,43 €
---	--------------	--------------	--------------	--------------

SALLE DE DEPORT
33 821 €

LOCAL DES SCELLES
5 000 €

ETUDE THERMIQUE DES BATIMENTS OPERATIONNELS
20 000 €

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE
133 122 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20250219-2025_002SI-